

AMBASSADEURS DE LA NUIT

PROTOCOLE DE REPÉRAGE

1 - Sortir après 1h du matin équipé d'un appareil photo ou d'un smartphone.

2 - Quoi prendre en photo ? Les éclairages intérieurs, les vitrines et les enseignes lumineuses de commerces, magasins, locaux à usage professionnel. Si possible faire afficher l'heure sur la photo (horodatage).

Toutes autres lumières inutiles peuvent être signalées.

3- Remplir le tableau ci-joint et l'envoyer avec les photos à l'adresse suivante : contact@fne-languedoc-roussillon.fr

QUELLES SUITES ENVISAGÉES ?

Suite au premier passage :

- Sensibilisation des commerçants aux enjeux de la pollution lumineuse et rappel de la réglementation.
- Vérification de l'extinction (ou pas) des lumières lors d'un second passage.

Suite au second passage :

- Sensibilisation des élus par l'envoi d'un courrier avec rappel de la législation à faire respecter.



Attention à ne pas nuire à cette action collective et constructive en éteignant les lumières vous-même.



BÉNÉVOLAT
MONTPELLIER